



Les bons réflexes en cas d'absence



Restaurant scolaire

Mon enfant est absent :

- Je suis dans les délais, c'est-à-dire :
 - Le lundi avant 9h pour le mardi
 - Le mardi avant 9h pour le jeudi
 - Le jeudi avant 9h pour le vendredi
 - Le vendredi avant 9h pour le lundi

Je vais sur le portail famille annuler mes réservations. Je ne serai pas facturé.

- Je ne suis plus dans les délais, je préviens la cantine de son absence (soit par téléphone au 02 51 25 52 82 ou par mail : restoscolairedesaintfiacre@laposte.net).

Le 1^{er} jour d'une absence de plusieurs jours est systématiquement facturé. Les jours suivants ne le seront pas à condition d'annuler les réservations sur le portail famille.

Accueil Périscolaire

Mon enfant est absent :

- Je suis dans les délais, c'est-à-dire :
 - Le lundi avant 9h pour le mardi
 - Le mardi avant 9h pour le jeudi
 - Le jeudi avant 9h pour le vendredi
 - Le vendredi avant 9h pour le lundi

Je vais sur le portail famille annuler mes réservations. Je ne serai pas facturé.

- Je ne suis plus dans les délais, je préviens l'accueil périscolaire au plus vite (par téléphone au 02 51 25 52 81 ou par mail : periscostfiacre@gmail.com). Les deux 1^{er} quarts d'heure ainsi que le goûter seront facturés.

Les jours suivants ne seront pas facturés à condition d'annuler les réservations sur le portail famille.

Toute absence non signalée sera facturée pour le créneau complet soit de 7h30 à 8h30 et/ou de 16h30 à 18h30 ainsi que le goûter.

Il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical pour justifier une absence.